

CPMS provincial de Morlanwelz

Matricule : 21019415290900



Projet de centre 2025-2030

12, rue de l'Enseignement -7140 Morlanwelz
Tél.: 064 31 25 25 - Fax : 064 31 25 24
cpms.morlanwelz@hainaut.be
Web: cpmsenhainaut.be
FB: CPMS en Hainaut

MISSIONS

PROGRAMME DE BASE COMMUN

AUX CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX

Dans le contexte de la réforme des Centres PMS, le présent projet de Centre est une actualisation du projet précédent.

Celui-ci sera revu en fonction des nouveaux prescrits.

a) Nos missions

- Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.
- Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnelle et de son insertion socioprofessionnelle.

Pour réaliser ces missions, les Centres PMS n'agissent pas seuls. Ils inscrivent leurs actions dans la mobilisation des ressources disponibles de l'environnement social et scolaire de l'élève.

B. Programme de base commun à tous les Centres PMS

1. Offre de service aux consultants.

- **A l'égard des élèves et de leurs parents** : information adéquate sur le projet du Centre, les objectifs prioritaires et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.
- **A l'égard des établissements scolaires** : présentation réciproque du projet de Centre et du projet d'établissement, sous la responsabilité des directions du Centre et de l'établissement scolaire concerné, en vue de la concrétisation des actions à mener.
- **A l'égard des autres institutions** : la communication du projet de Centre aux institutions partenaires du Centre et engagées également dans l'action éducative concernant les élèves de son ressort.

2. La réponse aux demandes des consultants.

- Le Centre analyse toute demande que celle-ci émane de l'élève, de ses parents ou de la personne investie de l'autorité parentale, de l'établissement scolaire ou de tout autre service impliqué dans l'action éducative dans le respect des prescrits légaux notamment en matière de RGPD.
- Le Centre accorde une priorité aux demandes qui feront suite à une mobilisation des parents et des élèves par les enseignants ce qui n'exclut pas les démarches d'initiatives de sa part.
- Il y donne la suite la plus adéquate et veille à assurer un retour d'information aux consultants.
- L'analyse et la prise en charge de la demande se font dans le respect du secret professionnel.

3. Les actions de prévention.

- Le personnel du Centre connaît les caractéristiques essentielles de la population de son ressort afin de programmer des activités de prévention, dans les domaines psychopédagogique et social ainsi que dans ceux relatifs à la santé, au bien-être, au choix professionnel et à la formation.
- Le Centre prend les initiatives nécessaires à caractère préventif afin d'éviter ou de supprimer les facteurs qui pourraient constituer une menace ou une entrave pour l'élève ou, à tout le moins, d'en limiter l'impact...
- Le Centre, partenaire privilégié de l'école, est associé aux actions de prévention et d'aide psychologique, médicale ou sociale réalisées par d'autres acteurs sur le terrain scolaire et développe les synergies entre les intervenants.
- Le Centre développe plus particulièrement le partenariat avec les services P.S.E. tels que définis dans le décret du 20/12/01 relatif à la promotion de la santé à l'école. Ce partenariat vise à rendre optimal l'échange réciproque d'informations en matière d'actions de prévention, d'éducation à la santé et de suivi médical des élèves.
- Depuis septembre 2019, le cadre technique des CPMS s'est élargi avec une possibilité de désignation d'auxiliaires logopédiques générée par le cadre complémentaire. Ces derniers, soutiennent la détection et le repérage précoce des difficultés d'apprentissage des enfants de l'enseignement maternel en collaborant, le plus possible directement au sein des écoles, avec les équipes éducatives. L'objectif est de rechercher, avec les enseignants eux-mêmes, des solutions face à des difficultés exprimées par les équipes éducatives.

4. Le repérage des difficultés.

- En matière de repérage des difficultés spécifiques présentées par les élèves et en vue de promouvoir la remédiation précoce l'action du Centre s'attache, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et tout au long de la scolarité, à évaluer, en collaboration avec l'équipe éducative, le développement de chaque enfant en considérant l'ensemble des facettes.
- Les pistes de solution opportunes sont recherchées en concertation avec les parents et l'équipe éducative en vue d'optimiser la suite du parcours scolaire.

5. Le diagnostic et la guidance.

- En fonction des données retenues après l'analyse de la demande ou sur base des éléments significatifs relevés au cours des activités organisées dans le cadre des actions de repérage et/ou lors de la participation au conseil de classe, l'équipe du Centre concernée formule ses hypothèses de travail et précise les moyens d'investigation à mettre en œuvre pour les vérifier.
- Après investigation, les données analysées et interprétées par rapport aux hypothèses de travail sont reprises dans une synthèse intégrant l'apport de chaque discipline : psychologique, sociale et paramédicale. Cette synthèse tri-disciplinaire permet de fixer les objectifs de la guidance. En fonction de ces objectifs, les moyens d'intervention sont définis et la guidance est programmée.
- Le personnel du Centre veille à traduire et à communiquer les apports de ses investigations en termes exploitables par l'équipe éducative des établissements scolaires et à rechercher avec celle-ci, dans le respect des domaines de compétences de chacun, les aides les plus adéquates aux difficultés rencontrées.
- Sans préjudice des dispositions prises à l'article 32 du décret du 03/03/04 organisant l'enseignement spécialisé, la participation aux conseils de classe vise à une coordination étroite entre les activités de guidance P.M.S. et les activités de remédiation pédagogique.

6. Le soutien à la parentalité.

- Par des actions collectives et/ou individuelles, le Centre apporte son soutien aux parents en reconnaissant et valorisant les ressources et compétences familiales.
- Dans cette perspective, le Centre :
 - Contribue, dans son rôle d'interface, à faciliter le dialogue famille-école.
 - Privilégie les activités de soutien aux parents dans l'accompagnement du parcours scolaire de leur enfant.
 - S'inscrit dans un travail de partenariat et de réseau.

7. L'information et l'orientation scolaire et professionnelle.

- Le Centre accompagne l'élève dans la construction positive de son projet de vie scolaire et professionnelle (décret du 24/07/1997).
- Le Centre privilégie une approche globale de la maturation progressive des choix de l'élève, aidant celui-ci à faire le point sur lui-même, sur ses compétences, sur ses représentations par rapport aux métiers, études et formations et à se dégager des stéréotypes sociaux et sexistes.
- Le Centre inscrit cette mission dans l'optique d'aider le jeune à développer ses capacités d'orientation et de formation. Il travaille en partenariat avec les différents acteurs de l'orientation dans le monde scolaire mais aussi de l'emploi et de la formation.

- Pour lui permettre d'opérer ses choix, le Centre met une information complète et structurée à la disposition de l'élève afin qu'il puisse l'utiliser dans son projet de vie et son projet professionnel.
- Le Centre fournit à toutes les personnes qui en font la demande, de l'information et /ou des avis concernant les possibilités en matière d'études, de formations, de métiers, de professions ainsi que sur le marché de l'emploi.
- Le Centre informe les élèves du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire sur les offres d'enseignement organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie Bruxelles (F.W.B).
- Le Centre sensibilise les élèves à une réflexion sur la construction de son projet professionnel et / ou de formation.
- Le Centre peut proposer aux parents une information sur le système scolaire et sur l'adéquation enseignement-profession.
- Le Centre informe les élèves du 2^{ème} degré du secondaire ordinaire de transition sur les offres d'enseignement organisés et subventionnés par la F.W.B. ainsi que sur les offres de formation.
- Le Centre informe les élèves de la troisième secondaire dans l'enseignement qualifiant sur les offres d'enseignement organisés et subventionnés par la F.W.B. ainsi que sur les offres de formation.
- Après avoir formulé l'offre, le Centre répond aux demandes des élèves qui souhaitent une aide individualisée à l'orientation professionnelle ou de formation.
- Le Centre reste également disponible pour les élèves de troisième année de l'enseignement de transition qui souhaitent se réorienter vers l'enseignement qualifiant.
- Le Centre informe les élèves du 3^{ème} degré du secondaire ordinaire sur les études supérieures, universitaires et non universitaires.
- Le Centre les informe sur l'accès au marché du travail, sur les possibilités de formation continuée et les modalités d'insertion socioprofessionnelle.
- Le Centre collabore aux actions menées par les établissements scolaires en matière d'information relative aux métiers, professions et études. Il prend part aux actions de sensibilisation portant sur ces aspects ainsi qu'à la promotion de l'égalité filles-garçons. Dans le cadre de l'approche des métiers, le Centre travaille en partenariat avec les services publics régionaux de l'emploi et les services publics de la formation.
- Au plus tard à la fin de chaque degré, dans le respect du secret professionnel, le Centre assiste le conseil de classe dans sa tâche d'orientation par l'apport des données en sa possession.
- Le Centre ne peut participer à aucune activité de sélection ou d'orientation visant à la construction de classes ou de groupes.
- Le Centre veille à assurer la neutralité, l'objectivité et l'indépendance de l'information en matière d'orientation.

8. L'éducation à la santé

- Outre leur participation aux activités prévues dans les chapitres précédents, les Auxiliaires Paramédicaux (A.P.M.) mettent en place ou assument, en partenariat avec les agents des autres disciplines du Centre ou d'autres institutions, des activités en matière d'éducation à la santé.

C. La spécificité des Centres Psycho-Médico-Sociaux organisés par la Province de Hainaut

Tout en respectant les 8 axes mentionnés plus haut, les Centres PMS provinciaux du Hainaut assurent principalement des missions :

- D'analyse de la demande et de réponse appropriée.
- D'orientation scolaire et professionnelle.
- De soutien à la parentalité en favorisant notamment le dialogue famille-école.

Ils veillent à :

- Repérer les difficultés, les diagnostiquer.
- Lutter contre l'échec, facteur d'exclusion sociale.
- Favoriser l'égalité des chances.
- Soutenir tout projet d'école visant à développer une citoyenneté critique et responsable respectueuse des valeurs démocratiques.
- Promouvoir l'éducation à la santé.

Dans la mesure de leurs possibilités et dans le respect de leur déontologie, les Centres PMS provinciaux travaillent en synergie, suivant les opportunités, avec les institutions provinciales ainsi que tout autre service axé sur le bien-être et l'éducation de l'enfant et de la famille.

Les Centres PMS provinciaux s'inscrivent dans la réciprocité des projets d'école fondés sur la défense des valeurs suivantes :

- L'Intérêt général, en cultivant la solidarité et le partage ;
- La Citoyenneté, dans le Respect de l'Humanisme et du Pluralisme ;
- L'Excellence par l'amélioration continue ;
- Tolérance - la Liberté de conscience ;
- La Neutralité, le Dialogue, l'Ouverture ;
- Le Libre-examen comme méthode de réflexion et d'action.

D. Le Centre PMS provincial de Morlanwelz

Au 15/01/25, notre ressort est constitué comme suit :

L'Ecole Fondamentale Provinciale d'Application de Morlanwelz (EPAM) :
151 élèves en maternelle et 393 élèves en primaire

L'Athénée Provincial Mixte Warocqué (APMW) :

- Implantation rue de l'Enseignement 8-10, 7140 Morlanwelz : 1380 élèves
- Implantation rue du Parc 20, 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont : 264 élèves
- Implantation rue du Parc 25, 7170 La Hestre : 78 élèves

Les Ecoles communales de Chapelle-Lez-Herlaimont :

- Ecole « Lamarche » : 70 élèves en maternelle et 164 élèves en primaire
- Ecole « Pastur » : 29 élèves en maternelle et 70 élèves en primaire
- Ecole « Godarville » : 61 élèves en maternelle et 96 élèves en primaire
- Ecole « Piéton » : 115 élèves en maternelle et 107 élèves en primaire
- Ecole « Centre » : 68 élèves en maternelle et 174 élèves en primaire

Ceci nous donne un total de 3184 élèves répartis comme suit :

- 494 pour l'enseignement maternel (+- 16% de la population totale)
- 1004 pour l'enseignement primaire (+- 32% de la population totale)
- 1686 pour l'enseignement secondaire (+- 52% de la population totale)

Concernant notre population secondaire, 82 % des élèves poursuivent un cursus de transition, 18% sont dans des filières de qualification.

Une des particularités de notre Centre PMS réside dans le fait que la majorité des élèves scolarisés à l'EPAM ainsi que dans les écoles communales de Chapelle poursuivent leur cursus à l'APMW ou dans une de ses implantations.

Ceci assure la continuité du suivi durant leur parcours scolaire obligatoire.

Ces dernières années, la mixité sociale au sein de nos établissements scolaires se marque davantage. Celle-ci impacte notre approche et nous amène à adapter notre travail à cette nouvelle réalité de terrain. Nous sommes fréquemment amenés à faire face à des situations de plus en plus complexes et ce, dès le plus jeune âge.

En dehors des interventions relatives aux demandes individuelles psycho-médico-sociales, notre Centre PMS continue à accorder une grande importance au travail de prévention, au repérage des difficultés d'apprentissage et relationnelles, au soutien et à l'élaboration d'un projet de vie scolaire et professionnel.

Notre équipe :

Conseillères Psychopédagogiques :

- Charlotte Sapin
- Manolita Tamarin
- Fanny Walrant

Auxiliaires Sociales :

- Cassandra Bogaert
- Naïssa Guenfis
- Caroline Righetti

Auxiliaire Paramédicale :

- Patricia Dotta

Auxiliaire logopédique :

- Eléonore Fadel

Employée d'Administration :

- Valérie Heirwegh

Direction : Bruno Guillaume,

Tous les membres du personnel sont joignables :

- Via le secrétariat du Centre PMS : 064/31.25.25
- Via leur adresse mail professionnelle : prénom.nom@eduhainaut.be

Les valeurs qui soutiennent nos objectifs et nos actions sont :

- Le respect
- L'épanouissement personnel
- La responsabilisation
- La pluridisciplinarité
- Le secret professionnel

LE RESPECT

De la personne quelles que soient ses valeurs, ses orientations et ses origines socioculturelles.

Pour nous, il est important que cette valeur soit réciproque et qu'elle s'applique envers les membres de l'équipe du Centre.

L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL

Selon nous, l'épanouissement personnel passe par le bien-être entendu dans sa définition la plus large ainsi que la reconnaissance et la valorisation du potentiel de chacun.

L'équipe s'attache à favoriser l'éveil intellectuel et vocationnel, à susciter l'esprit critique.

Dans la recherche de l'autonomie, la prise en compte des aspects émotionnels et de l'estime de soi sont, pour nous, indissociables.

LA RESPONSABILISATION

Aider le consultant à explorer les champs du possible et ainsi, le responsabiliser dans ses choix éclairés.

Notre équipe se veut attentive à rendre le jeune et/ou ses représentants légaux acteurs de leurs changements.

PLURIDISCIPLINARITE

Notre équipe accorde une importance toute particulière à l'analyse pluridisciplinaire des situations abordées.

SECRET PROFESSIONNEL

Notre collaboration avec l'ensemble des consultants et des partenaires extérieurs se fait dans le respect le plus strict du secret professionnel et de notre indépendance vis-à-vis des établissements scolaires.

Pour les années 2025 à 2030, nos objectifs principaux sont :

1. Outiller chacun afin de prévenir les éventuelles difficultés et veiller au bon développement du jeune tout au long de sa scolarité ;
2. Œuvrer à la responsabilisation du jeune et à l'acquisition de son autonomie notamment via l'approche orientante ;
3. Potentialiser l'efficacité de l'intervenant ;
4. Inscrire le Centre dans un travail de réseau au sein de sa région.

1. Outiller chacun afin de prévenir les éventuelles difficultés et veiller au bon développement du jeune tout au long de sa scolarité :

- Entretiens, suivis individuels et soutien à la parentalité.
- Dans l'enseignement fondamental, ouverture d'un dossier individuel pour tous les élèves dès la deuxième maternelle.
- Collaborer, outiller et partager avec les enseignants du maternel sur tout ce qui touche au développement de l'enfant et du langage (animations en classe, repérage des signes d'alerte des troubles, "screening" des points forts et faibles, aide à la mise en place d'aménagements ou de stratégies spécifiques d'accompagnement pour les élèves les plus vulnérables).
- Concertations avec les enseignants en 2^{ème} maternelle sur le bien-être et le développement global de l'enfant. Rencontres avec les parents et observation et/ou testing le cas échéant.
- Concertations avec les enseignants en 3^{ème} maternelle centrées sur les pré-requis en vue du passage en 1^{ère} primaire. Rencontre avec les parents et observation et/ou testing le cas échéant.
- Réalisation d'un repérage des difficultés en maternelle à la demande des institutrices et / ou suite aux concertations.
- Concertations régulières avec les Directions des écoles fondamentales.
- Permanence hebdomadaires dans les écoles fondamentales de Lamarche et de Godarville.
- Mise en place d'un « projet boîte aux lettres » permettant une communication directe entre les élèves et l'équipe CPMS au sein de l'école de Godarville.
- Présentation de l'équipe PMS et des missions du Centre lors de la réunion de rentrée avec les parents dans les écoles de Piéton et de Godarville.
- Participation et collaboration active au plan de pilotage des écoles fondamentales de Lamarche et Godarville.
- Participation active aux conseils de participation de toutes nos écoles fondamentales.
- Relais et concertations avec les intervenants extérieurs ayant en charge les élèves de notre ressort.

- Concertations en début d'année avec les enseignants de première année primaire et de toutes autres classes à la demande de l'instituteur (trice). Rencontres avec les parents et observation et / ou testing le cas échéant.
- Présentation de l'équipe PMS, du service et de nos missions à tous les élèves de 1^{ère} secondaire.
- Permanences au sein des implantations de l'APMW.
- Partenariat étroit avec les équipes S.P.S.E. de Morlanwelz.
- Partenariat étroit avec les plannings familial de Binche et de Trazegnies dans le cadre des animations EVRAS.
- Partenariat étroit avec le Pôle Territorial de Hainaut Centre.
- Proposition aux établissements d'enseignement secondaire de mettre en place, en dehors des conseils de classe, des réunions de concertation pour les élèves pour lesquels chacune des parties le juge nécessaire.
- Relais et concertations réguliers avec les services extérieurs (S.A.J., S.P.J., S.A.J.A.S., S.A.J.E., A.M.O., Service de santé mentale, S.M.S., ASBL Symbiose...).
- Partenariat étroit avec l'équipe éducative de l'internat de l'APMW.
- Animations à la demande ou à notre initiative, à tous les niveaux d'enseignement sur les thèmes suivants :
 - Harcèlement
 - Respect de soi et d'autrui
 - La violence
 - Estime de soi
 - La santé
 - Orientation scolaire

2. Œuvrer à la responsabilisation du jeune, à l'acquisition de son autonomie notamment via l'approche orientante :

- Activités centrées sur une approche orientante :
 - Animations/informations en fin de 6^{ème} primaire et du 1^{er} degré du secondaire.
 - Informations à la demande en fin du 2^{ème} degré du secondaire axées sur les différentes filières scolaires et professionnelles.
 - A la demande, travail individualisé au bénéfice des élèves en dernière année du secondaire (testing d'intérêts + entretien).
 - Rencontre individuelle à la demande du jeune en vue de son orientation et/ou de sa réorientation à tout moment de sa scolarité.
 - Collaboration et participation aux événements organisés par les établissements scolaires de notre ressort (Mini salon de l'étudiant, passage fondamental secondaire, salon des métiers, présentations des établissements d'enseignement supérieur, etc.).
- Animations d'éducation à la santé centrées notamment sur l'alimentation, l'estime de soi, l'éducation sexuelle et affective menées éventuellement en collaboration avec les services extérieurs (Centre de planning familial, Observatoire de la Santé, S.P.S.E., etc.) dans l'enseignement fondamental et secondaire.
- Mise à disposition de brochures sur différents thèmes tels que l'aide à la parentalité, la santé, le bien-être, info-IST, etc. pour les enfants, jeunes et parents.
- En partenariat avec l'école, proposition de service lorsqu'un enfant fait l'objet d'une procédure d'exclusion définitive.

Nos actions, souvent préventives, sont également proposées sur base de demandes individuelles ou collectives suite à un événement particulier.

Nos actions collectives permettent de faire émerger des problématiques et / ou des demandes individuelles.

3. Potentialiser l'efficacité de l'intervenant :

- Actualisation permanente des outils utilisés (tests, guides informatifs, matériel informatique,...)
- Attention constante et participation active aux différentes offres de formation et d'information.
- Mise à jour régulière de la « bibliothèque » du Centre (achat de livres, abonnement à des revues spécialisées, etc.)
- Attention particulière à la visibilité du Centre, de ses missions et de ses agents (cartes de visite personnalisées, adresse e-mails, GSM de fonction multiusers, fan-page Facebook, etc.).
- Service informatisé (internet, intranet et travail en réseau).
- Utilisation de l'outil informatique dans un souci d'information et d'optimisation de la gestion des dossiers de l'ensemble des élèves de notre ressort.

4. Inscrire le Centre dans un travail de réseau au sein de sa région:

- Invitation des services extérieurs lors de réunions d'équipe générales en vue d'une meilleure connaissance réciproque.
- Présence du Centre au sein des Conseils de participation des établissements scolaires.
- Participation à la Commission Mixte Locale de La Louvière.
- Participation aux différentes manifestations et portes ouvertes des écoles de notre ressort.
- Inscription dans les guides et associations psycho-médico-sociales de la région.

∴